



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CANNES
SAID CANNES
16 BRD LEADER
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 32 350 842 399

Référence de l'avis : 22 06 A058490 31

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

6 RUE EUGENE BRIEUX

06400 CANNES

Numéro FIP : 060 15 38 2194649789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 06105

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
SIP CANNES
SAID CANNES
16 BRD LEADER
CS 70001
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence : 5 135

Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 18 32 350 842 399

Déclarant 1 - Nom de naissance : FERRE

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,50
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Pensions, retraites, rentes.....		7583		
Abattement spécial de 10%.....	-	758		
Salaires, pensions, rentes nets.....		6825		6825
Revenu brut global.....				6825
CSG déductible.....				- 0
Abattement personnes âgées ou invalides.....				- 2484
Revenu imposable.....				4341
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	794
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
Impôt proportionnel.....				+ 102
Impôt total avant crédits d'impôt.....				102
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré		Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		102		102
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				5135
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				794
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....	Enfant(1)	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....		+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....		= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

FICHE DE VISITE
IMPOT SUR LE REVENU

FINANCES PUBLIQUES

Coordonnées et références :

TEL : 04 93 90 78 00

Courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans
votre espace particulier sur impots.gouv.frSIP CANNES
SA CANNES
16 BRD LEADER CS 70001
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Accueil du public :

Horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique «Nous contacter»FERRE GHISLAINE
6 RUE EUGENE BRIEUX
06400 CANNESAffaire traitée par :
CANNESLieu d'imposition :
0006 RUE EUGENE BRIEUX
CANNESNuméro d'affaire : 25123005037
Nature de l'affaire : CONTENTIEUXDate de la visite : 24/07/2023¹Limite de paiement : 15/09/2022
Sursis de paiement : Non

Référence imposition : 153821946497894A

Cannes, le 24/07/2023

Période d'imposition	Droits dus	Droits contestés	Montant estimé ² du dégrèvement
2021	0 €	€	0 €

Objet de la demande :

AJOUT DE LA CASE T (PARENT ISOLE)
AVIS CORRECTIF EN COURS D'EDITION

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CANNES

SERVICE D'ACCUEIL

16, bd Leader

06153 Cannes La Bocca cedex

~~Agent des Finances publiques~~
 lundi-mardi-jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 13h
 mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

Pièces jointes :

Service destinataire :

Observations :

Houyame BARHOUMI
 Signature et nom de l'agent
Agent des Finances publiques

Signature du réclamant

Vous disposez, conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, d'une part, d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données auprès du centre des finances publiques et, d'autre part, d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

1- En l'absence éventuelle de réponse dans un délai de 6 mois à partir de cette date, la demande est réputée rejetée (2 mois pour une demande gracieuse). Il vous est alors possible de saisir le tribunal administratif.

2- Le montant estimé, fourni à titre indicatif, ne préjuge pas du bien-fondé du dégrèvement.

#